



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 17/05/2024

N/Réf. : FRT20214_725_PU
Gest. : A. Heylen
V/Réf. : PU 28523
Corr: S. Martrenchas
NOVA : 07/XFD/1929753

FOREST. Rue Jean-Baptiste Vanpé, 20 - 28
(= zone de protection de l'Abbaye de Forest)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Isoler les toitures

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 26/04/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 15/05/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



Implantation par rapport au bien classé (© Google Streetview)

Les travaux envisagés en toiture de l'immeuble n'auront pas d'impact visuel négatif sur l'abbaye de Forest située à proximité, classé comme monument et comme site. La demande n'appelle donc pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@forest.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; smartrenchas@forest.brussels